

Février 2008



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



F

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Trente-deuxième session

Rome, Italie, 25-29 février 2008

**BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES
POUR 2008**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document s'inspire du programme à court et moyen termes pour la pêche et pour l'aquaculture, de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) tel qu'actualisé lors de la trentième¹ (janvier 2006) et de la trente-et-unième² (janvier 2007) sessions de la Commission. Il est à lire conjointement avec le projet de Programme de travail de la Commission pour 2008 (document CGPM:XXXI/2008/7) pour en évaluer les incidences budgétaires. Ce document contient une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome (contribution des membres), y compris une ventilation entre les principaux chapitres du budget pour l'exercice 2008. La part du budget autonome devant être financée par chaque membre est calculée selon le barème figurant en annexe au Règlement financier de la CGPM. Ce document donne également une estimation de la contribution du Programme ordinaire de la FAO (contribution de la FAO) au budget global de la Commission³. Il mentionne également d'autres recettes provenant de contributions volontaires apportées par certains membres à l'appui de projets réalisés en coopération et administrés par le Secrétariat.

II. HYPOTHÈSES ET CONDITIONS PRÉALABLES

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la Commission émane des sources suivantes:

- i) le Programme de travail du Comité scientifique consultatif proposé pour 2008 adopté à la dixième session de ce comité;
- ii) le Programme de travail 2007-2008 du Comité de l'aquaculture (CAQ), adopté à la cinquième session de ce Comité, puis remanié lors de la réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG);
- iii) les apports de la FAO à l'appui de la CGPM, ajustés à partir des dépenses réelles effectuées en 2007;
- iv) l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat.

¹ Rapport de la 30ème session, paragraphes 49 à 56.

² Rapport de la 31ème session, paragraphes 74 à 86.

³ Conformément à l'article XI (3) de l'Accord portant création de la CGPM.

3. Les contributions apportées par les projets régionaux exécutés par la FAO à l'appui des activités de la Commission sont exclues car il s'agit de ressources extrabudgétaires, qui se situent en dehors du champ d'action direct du Secrétariat. Comme l'a demandé la Commission, le budget des autres projets coopératifs financés par des ressources extrabudgétaires est traité séparément du budget total de la CGPM⁴.

Hypothèses

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences budgétaires, sont soumises à l'examen de la Commission:

- Les organes subsidiaires des comités bénéficieront d'un soutien adéquat afin de permettre le traitement en temps opportun des divers aspects logistiques relatifs à l'organisation d'une vingtaine de réunions prévues en 2008 ;
- Les membres feront tout leur possible pour fournir en temps voulu au Secrétariat les données demandées au titre de la matrice de la Tâche 1 (unités opérationnelles);
- Les membres apporteront un soutien effectif aux travaux des chercheurs, experts, administrateurs et coordonnateurs nationaux et garantiront le financement de tous les apports nationaux liés au programme de travail de la Commission, y compris des Coordonnateurs nationaux du SIPAM;
- La FAO maintiendra au moins l'appui technique qu'elle a offert au Secrétariat à son niveau de 2007;
- Les quatre projets sous-régionaux de soutien aux travaux des Comités de la CGPM et le projet MedFisis deviendront pleinement opérationnels durant la prochaine période intersessions;
- Les efforts se poursuivront afin d'associer la profession aux activités de la Commission;
- Les coûts associés au transfert du secrétariat de la CGPM à son nouveau siège seront couverts par d'autres sources de financement que le budget autonome.

Incertitudes

5. Il subsiste quelques incertitudes qui pourraient avoir d'importantes conséquences budgétaires. La plus délicate concerne le transfert du secrétariat dans ses nouveaux locaux en 2008. Ce transfert ne pourra se faire que si sont résolus les problèmes (voir document CGPM/32/2008/3) posés par le matériel et le mobilier, et ce qui est plus important, celui de la détermination de la source de financement (pays hôte, FAO ou CGPM) qui prendra en charge les dépenses relatives aux coûts de fonctionnement du siège, ainsi que celles qui sont liées au déménagement lui-même. On suppose toutefois que si, pour une raison ou pour une autre, ce déménagement ne peut avoir lieu en 2008, la FAO continuera à héberger le secrétariat dans les conditions actuelles.

6. Une autre incertitude a trait à la mise en œuvre des décisions que la Commission pourrait adopter à sa 32^{ème} session, par exemple, concernant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée, le soutien à la mise en œuvre du système de surveillance par surveillance des navires ou à des activités de formation relatives aux mesures du ressort de l'État du port.

7. Ces incertitudes ne sont pas prises en considération dans le projet de budget présenté. Elles doivent tout d'abord être soumises à l'examen et à l'évaluation de la Commission.

⁴ Paragraphe 92 du rapport de la trente et unième session.

III. BUDGET DE LA CGPM POUR 2008

Budget autonome de la Commission

8. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier, le Secrétariat doit présenter le projet de budget de l'exercice suivant à la Commission pour examen et adoption. Ensuite, il appartient à la Commission d'examiner, d'ajuster et d'allouer les dépenses et de définir comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget définitif pour 2008 doit également servir à évaluer la contribution de chaque membre.

9. L'Annexe 1 présente une ventilation provisoire par principaux chapitres et postes budgétaires, des prévisions budgétaires de la Commission pour 2008. Ces données sont exposées de façon plus approfondie dans la note explicative figurant à l'Annexe 2. L'Annexe 3 indique le calcul des contributions des États membres pour 2008, sur la base de la moyenne des captures et du PIB de chaque membre pour la période 2005-2006, dont le détail figure à l'Annexe 4, conformément à la formule convenue, qui est annexée au Règlement financier de la CGPM.

10. Sur la base de ce qui précède, les prévisions budgétaires pour 2008 prennent en charge un secrétariat à l'effectif complet comme il a été convenu en 2007, y compris le poste de spécialiste de l'aquaculture, celui de programmeur pour 10 mois (non compris janvier et février) ainsi que les services de l'assistant administrateur web/traitement des données, à titre de consultant, pour une période de 11 mois. L'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du comité de l'aquaculture (voir document CGPM:XXXII/2008/7) et les besoins qui en découlent en matière de compétences spécialisées et de consultants qualifiés pour l'élaboration de publications et d'analyses spécifiques apparaissent également dans le projet de budget. Au total, la part des dépenses administratives (73%) a augmenté par rapport à celle des dépenses d'exploitation (24%) mais reste proche de son niveau de 2007.

11. Sur la base des informations et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission décide d'approuver l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome pour 2008 est estimé à **1 397 034 dollars EU**. Cela représente un accroissement de 23,8 pour cent par rapport au budget initial adopté pour 2007. Si la Commission décide de réduire ce montant, il sera nécessaire qu'elle modifie son programme de travail en conséquence.

12. Il convient aussi de noter que si la Commission décide de prendre en charge, dans le budget autonome, tout ou partie des dépenses courantes de fonctionnement associées au nouveau siège de la CGPM, le poste budgétaire correspondant (principalement la rubrique «fonctionnement et frais généraux») devra être majoré en conséquence.

Part de la FAO dans le budget total de la CGPM

13. Il convient de rappeler que le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord portant création de la CGPM prévoit ce qui suit: *«les frais encourus par la Commission sont couverts par son budget autonome, sauf ceux afférents au personnel et aux locaux qui peuvent être pris en charge par la FAO»*. Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et couvertes dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation. Toutefois, à sa session extraordinaire de 2004, la Commission a reconnu que le budget autonome ne devrait pas être considéré comme un moyen de déplacer la charge financière liée à la CGPM de la FAO à ses membres, mais devrait plutôt être un mécanisme de sauvegarde et d'expansion des programmes et activités de la Commission.⁵

14. Comme il est mentionné dans le document GFCM: XXXII/2008/3, en 2007 (comme en 2006) la contribution de la FAO a été largement supérieure au montant des dépenses (contribution de la FAO

⁵ Paragraphe X du compte rendu de la session extraordinaire.

au budget total de la CGPM) initialement prévu. Y a été inclus, par exemple, le coût partagé de l'atelier conjoint FAO/CGPM sur les mesures du ressort de l'État du port. La prévision pour 2008 comprend un certain nombre de services rendus à la Commission, tels que la maintenance et la préparation du transfert de certaines bases de données (par exemple, FIRMS Mediterranean; STATLAND 37) au secrétariat de la CGPM ou la formation à dispenser pour assurer l'autonomie de gestion de la partie commune avec la FAO du site web de la CGPM. La contribution de la FAO, comme il est indiqué à l'Annexe 1 ci-dessous, est par conséquent estimée à **161 200 dollars EU** environ, soit 10,3% du budget total de la CGPM pour 2008.

Ressources extrabudgétaires

15. À sa trente et unième session, la Commission a exprimé le vœu⁶ que les ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire celles qui proviennent de contributions volontaires de certains Membres) affectées à l'appui du comité de l'aquaculture ainsi que les fonds apportés en soutien au Centre régional SIPAM apparaissent clairement dans la présentation du budget total pour 2008. Les recettes correspondantes sont indiquées ci-après.

Projet de coopération tunisien à l'appui du Centre régional SIPAM

16. À la suite du transfert administratif en 2006 des bases de données et du système d'information exploités par le Centre régional SIPAM à Tunis (Tunisie), de la FAO/FIMA au secrétariat de la CGPM, le Fonds fiduciaire y relatif (TEMP/INT/988/MUL) a été placé sous la responsabilité du Secrétaire exécutif. Pour 2008, les **22 813, 01 dollars EU** inscrits au Fonds fiduciaire couvriront les dépenses susmentionnées par l'intermédiaire du Bureau de la FAO en Tunisie.

Projet de coopération espagnol à l'appui du groupe de travail sur la commercialisation du comité de l'aquaculture

17. À la suite de l'offre généreuse faite par l'Espagne à la trente et unième session de la Commission, le "compte subsidiaire" du Fonds fiduciaire de la CGPM (MTF-INT-943-MUL (A) est crédité de **166 326 €** pour 2008, à dépenser conformément aux postes budgétaires mentionnés dans le document du projet.

Projet de coopération de la Communauté européenne à l'appui des groupes de travail du comité de l'aquaculture, respectivement sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (ShocMed)

18. À la suite de la généreuse offre faite par la Communauté européenne à la 31ème session de la Commission pour contribuer au financement de ces deux projets, les montants estimatifs suivants devraient être crédités pour 2008 aux « comptes subsidiaires » du Fonds fiduciaire de la CGPM (MTF-INT-943-MUL (B) et (C) respectivement, à dépenser conformément aux postes budgétaires correspondants, qui sont précisés dans le document du projet (en cours d'achèvement):

- Pour l'INDAM : **82 500 €**
- Pour ShocMed: **78 390 €**

IV. ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION

19. La Commission est invitée à examiner le projet de budget autonome en regard du programme de travail préliminaire pour 2008, en tenant compte de l'augmentation de certaines dépenses (inflation) tel qu'indiquée dans la note explicative figurant en annexe, et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

⁶ Paragraphe 92 du rapport de la 31ème session.

ANNEXE 1

Projet de budget autonome de la CGPM pour 2008

BUDGET AUTONOME	Dollars EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire - D-1	249 336	17,85
Sous-secrétaire - P-5	217 824	15,59
Expert en aquaculture P-4	157 990	11,31
Biostatisticien - P-3	151 680	10,86
Total partiel	776 830	55,61
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/Analyste systèmes - G-5	90 380	6,47
Secrétaire bilingue - G-5/6	77 308	5,53
Assistant administratif/dactylographe - G-2/3	71 940	5,15
Heures supplémentaires	4 000	0,29
Total partiel	243 628	17,44
Total Personnel	1 020 458	73,04
Activités		
Services de consultants	45 000	3,22
Voyages officiels	98 000	7,01
Facturation interne (y compris interprétation)	96 000	6,87
Formation	5 500	0,39
Matériel	4 800	0,34
Fonctionnement et frais généraux	25 500	1,83
Contrats (y compris publications)	25 700	1,84
Total partiel Activités	300 500	21,51
BUDGET AUTONOME	1 320 958	
Divers (1% du budget autonome)	13 210	0,95
Services FAO (4,5% du total)	62 867	4,50
TOTAL BUDGET AUTONOME	1 397 034	100
CONTRIBUTION FAO		
FIEL (Liaison, y compris l'appui aux réunions statutaires)	14 500	
FIEP (Politiques et sciences sociales)	27 000	
FIEM (Pêches de capture Ressources et environnement)	28 500	
FIMA (Aquaculture)	24 000	
FIES (Statistiques et Information)	33 700	
FII (Commercialisation et technologie de la pêche)	24 000	
FI (Coordination, y compris Bureau juridique)	9 500	
TOTAL CONTRIBUTION FAO	161 200	
BUDGET TOTAL DE LA CGPM	1 558 234	

ANNEXE 2

NOTE EXPLICATIVE SUR LA STRUCTURE DU BUDGET AUTONOME INDICATIF POUR 2008

Une estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2008, telle que celle suggérée à l'Annexe 1, est présentée conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM et aux pratiques comptables de la FAO. Les règles pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les décisions de la Commission de la fonction publique internationale, sont prises en considération. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) Dépenses administratives afférentes aux traitements du personnel du Secrétariat; ii) Dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) Frais divers, comprenant divers types de dépenses et le coût des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et 4,5 pour cent du budget autonome.

Les observations ci-dessous doivent être lues conjointement avec la note explicative sur les dépenses de 2007, figurant en annexe au document CGPM:XXXII/2008/3.

Chapitre premier: dépenses de personnel du Secrétariat.

Cette composante couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Elle comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par l'Organisation des Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. En outre, certaines dépenses ne s'appliquent qu'à certains membres du personnel de la catégorie du cadre organique, telles que les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'au personnel de la catégorie des services généraux. Le barème officiel actuel de la FAO a été utilisé pour le calcul prévisionnel des traitements bruts.

Le budget proposé prévoit tous les postes déjà inscrits au budget de 2006. Les postes d'expert en aquaculture et de programmeur ont été budgétisés pour l'équivalent de 10 mois seulement, dans l'hypothèse que les titulaires prendront leurs fonctions au Secrétariat en mars. On suppose aussi que, vu la procédure de recrutement en cours dans la catégorie des SG, le poste de secrétaire G5/6 sera pourvu avant la fin d'avril, éventuellement au moment du déménagement du Secrétariat et par conséquent il n'est prévu que pour 8 mois seulement (dans l'intervalle, la FAO continuera à fournir les services correspondants à temps partiel). Le poste de secrétaire bilingue (G2/3), en revanche, sera pourvu soit à titre ordinaire soit sur la base des besoins contractuels à couvrir durant l'exercice. Une provision pour heures supplémentaires (4 000 dollars EU), établie sur la base des dépenses effectives de 2007, a été constituée au titre de ce poste budgétaire.

Sur la base de ce qui précède, une somme de 1 020 458 dollars EU a été prévue pour couvrir les traitements et dépenses connexes.

Il est rappelé que pour atténuer les augmentations budgétaires d'un exercice à l'autre, il est recommandé à la Commission de suivre une méthode comptable qui tienne compte des coûts réels et des dates réelles de réception des contributions des membres, afin d'éviter les retards dans l'exécution d'activités et le paiement des traitements du personnel. Il est donc suggéré que les arriérés soient utilisés pour assurer le paiement des traitements du personnel, du moins pour le premier trimestre de 2008.

Chapitre 2. Activités

Consultants. Ce poste budgétaire a accusé en 2007 un solde négatif de 56 000 dollars EU par rapport au crédit initial (39 000 dollars EU). Une légère augmentation est proposée pour porter le crédit alloué à ce poste à 45 000 dollars EU, y compris 11 mois de contrats (22 000 dollars EU) pour garantir les services d'administration web/traitement des données, comme en 2007, et une provision de 2 000 dollars EU pour les services d'un expert en information et technologie pour assurer la transmission des logiciels au programmeur de la CGPM.

Voyages officiels. Ce sous-chapitre couvre les frais de voyages officiels (billets et indemnités de séjour) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts, spécialistes et interprètes n'appartenant pas au personnel. Les déplacements de membres des bureaux de la CGPM, du CSC et du Comité de l'aquaculture (y compris des coordonnateurs des sous-comités du CSC – jusqu'à 11 voyages; et des coordonnateurs des groupes de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture – jusqu'à quatre voyages) font également l'objet de prévisions, comme en 2007. Ce poste budgétaire couvre aussi les dépenses liées aux activités de terrain et à la participation à des réunions de la CGPM ou d'organisations partenaires. Les barèmes des Nations Unies sont utilisés pour l'indemnité journalière de subsistance (*per diem*) et pour les billets. Comme pour 2007, un montant moyen de 1 500 dollars EU a été prévu pour chaque voyage, sur la base d'une durée estimative moyenne de cinq jours par voyage. Compte tenu du solde négatif de ce poste en 2007 (32 500 dollars EU) et de l'augmentation du nombre de voyages consécutive à l'accroissement de l'effectif du Secrétariat, un montant de 98 000 dollars EU a été prévu pour 2008. Ce montant couvre la participation du Secrétariat à 18 réunions d'organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture et aux sessions de la CGPM, ainsi que la participation au même nombre de réunions d'organisations partenaires qu'en 2007. Cette participation à des réunions non-CGPM permet au Secrétariat de procéder à des échanges d'informations, de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et de maintenir le contact avec les autorités chargées de la gestion du secteur de la pêche.

Facturation interne. Ce sous-chapitre couvre les frais d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la onzième session du CSC (5 jours), la sixième session du CAQ (4 jours) et la trente-troisième session de la CGPM, y compris la session du Comité d'application (CoC). On peut ainsi constater que le coût de l'organisation des réunions en dehors de Rome est plus élevé. Il convient de remarquer que le coût de l'interprétation et de la traduction a légèrement augmenté depuis 2006 (dernière année de référence). Il serait donc judicieux de convoquer la session du CAQ au nouveau siège de la CGPM, s'il est prêt. Ce sous-chapitre prévoit également l'acquisition de livres, le coût de production des documents des réunions, la traduction officielle et les frais d'envoi de la correspondance officielle, etc.). Il couvrirait aussi le déménagement des biens du Secrétariat au nouveau siège, si la Commission en décidait ainsi, mais le coût y relatif n'est pas compris ici. Vu le solde négatif de ce poste en 2007, une allocation de 96 000 dollars EU, légèrement plus élevée (de 5 000 dollars EU) qu'en 2007, a été prévue pour tenir compte de la tendance à l'accroissement du nombre de participants et de la durée des réunions statutaires ainsi que des frais de communication et de documentation relatifs à ces réunions.

Formation. Il est suggéré d'augmenter légèrement le crédit alloué à ce poste, qui passerait de 3 500 à 5 500 dollars EU, pour couvrir certaines activités d'exécution du SIPAM (1 500 dollars EU) et le cours sur l'évaluation des stocks/CSC (1 000 dollars EU), et contribuer, sur demande, aux cours ou séminaires sur les progrès de l'aquaculture du CIHEAM/IAMZ (jusqu'à concurrence de 3 000 dollars EU).

Équipement. Ce sous-chapitre comprend les postes budgétaires des achats d'articles consommables et durables. Les prévisions d'un montant équivalant à celui de 2007 (4 800 dollars EU) comprennent l'acquisition de deux ordinateurs portables (y compris les logiciels) pour le Secrétariat (3 800 dollars EU) et 1 000 dollars EU pour l'achat de mémoire RAM supplémentaire et d'un disque dur pour le serveur de la CGPM. Ne sont pas compris les besoins qui pourraient être liés au déménagement du

siège de la CGPM. On suppose en fait que si le secrétariat emménage dans son nouveau siège, les frais d'équipement correspondants seront pris en charge par le pays hôte.

Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux. Ces sous-chapitres couvrent respectivement le coût des services (électricité, nettoyage des locaux, chauffage, etc.), l'exploitation et l'entretien des équipements, les services de sécurité et autres services divers. On suppose que la FAO (ou, à défaut, le pays hôte) continuera à prendre en charge la plupart de ces dépenses. Les frais généraux comprennent le coût des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, y compris les frais d'envoi de courrier par DHL, s'il y a lieu, et d'autres dépenses mineures. Il est suggéré de maintenir l'allocation d'une somme forfaitaire de 1 000 dollars EU pour chacune des réunions prévues des organes subsidiaires des Comités (18 000 dollars EU), l'équivalent d'une somme forfaitaire de 7 000 dollars EU à l'appui des travaux des coordonnateurs nationaux du SIPAM, et 500 dollars EU pour couvrir certaines dépenses mineures de communication (téléphone portable, site web) et de services liés aux locaux (nettoyement et autres). Le montant total prévu pour ce poste s'élève ainsi à 25 500 dollars EU comme en 2007.

Contrats (y compris les publications scientifiques). Ce poste budgétaire couvre essentiellement toutes les dépenses concernant les publications et activités connexes telles qu'édition, impression de rapports officiels, impression et traduction de publications scientifiques (par exemple, dans la Série «*Studies and Reviews*» de la CGPM) et des rapports techniques des organes subsidiaires des Comités. On suggère de conserver le même montant que celui des dépenses de 2007 (20 500 dollars EU) à quoi il faudrait ajouter les dépenses de fonctionnement des technologies de l'information (TI) sous contrat externe, soit: hébergement du serveur, logement du serveur, licences des logiciels et frais de domaine de la CGPM, d'un montant estimé à 5 200 dollars EU. La prévision concernant ce poste budgétaire s'élève ainsi au total à 25 700 dollars EU.

Chapitre 3: Frais divers et dépenses d'appui de la FAO

Le premier poste budgétaire se rapporte principalement à des dépenses diverses (y compris les frais de représentation). On suggère de le maintenir à 1 pour cent du budget autonome total. Conformément à l'Article III (5) du Règlement financier de la CGPM, les dépenses d'appui de la FAO sont estimées à 4,5 pour cent des dépenses totales prévues pour 2008.

ANNEXE 3

Calcul des contributions à la CGPM pour 2008 (sur la base des moyennes 2003-2005)

Membre	Total		Redevance de base	Composante PIB		Composante prise	
	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	GFCM weighted total	Dollars EU
Albanie	12 507	0.90	6 074	1	4 366	11 419	2 067
Algérie	44 963	3.22	6 074	1	4 366	190 705	34 523
Bulgarie	10 440	0.75	6 074	1	4 366		
Croatie	24 574	1.76	6 074	1	4 366	78 080	14 135
Chypre	49 731	3.56	6 074	10	43 657		
Égypte	36 796	2.63	6 074	1	4 366	145 590	26 356
France	93 389	6.68	6 074	20	87 315		
Grèce	49 731	3.56	6 074	10	43 657		
Israël	0	0.00					
Italie	49 731	3.56	6 074	10	43 657		
Japon	93 655	6.70	6 074	20	87 315	1 469	266
Liban	12 169	0.87	6 074	1	4 366	9 551	1 729
Jamahiriya arabe libyenne	33 625	2.41	6 074	1	4 366	128 076	23 185
Malte	49 731	3.56	6 074	10	43 657		
Monaco	6 076	0.43	6 074	0	0	11	2
Monténégro	6 354	0.45	6 074	0	0	1 546	280
Maroc	24 621	1.76	6 074	1	4 366	78 335	14 181
Roumanie	10 440	0.75	6 074	1	4 366		
Slovénie	49 731	3.56	6 074	10	43 657		
Espagne	49 731	3.56	6 074	10	43 657		
République arabe syrienne	12 231	0.88	6 074	1	4 366	9 897	1 792
Tunisie	61 709	4.42	6 074	1	4 366	283 210	51 269
Turquie	151 793	10.87	6 074	1	4 366	780 836	141 353
CE	463 305	33.16	6 074			2 525 745	457 231
Dollars EU	1 397 034		139 703		488 962		768 369

Budget Total	1 397 034	dollars EU
Redevance de base	10% du budget total	
	139 703	dollars EU
Nombre de Membres*	23	
Budget total moins redevance de base	1 257 331	dollars EU
Composante PIB	35% du budget total	
	488 962	dollars EU
Composante prise	55% du budget total	
	768 369	Dollars EU

* Members contributing to the Autonomous Budget

ANNEXE 4

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2003-2005)

Membre	Total pondéré	2003 tonnes			2004 tonnes			2005 tonnes			Moyenne (2003-2005) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	11 419	1 110	1 319	218	1 200	1 817	239	1 110	1 838	227	1 140	1 658	228
Algérie	190 705	23	28 481	113 049	14	16 778	96 686	14	18 293	107 967	17	21 184	105 901
Bulgarie	11 103	15	756	9 455	118	2 757	3 061	171	705	2 704	101	1 406	5 073
Croatie	78 080	4 365	3 395	16 543	9 827	7 758	22 377	9 475	7 130	27 520	7 889	6 094	22 147
Chypre	15 247	1 731	1 715	26	2 334	1 517	10	2 263	1 860	26	2 109	1 697	21
Égypte	145 590		31 012	15 962		29 529	17 953		34 656	22 066		31 732	18 660
France	224 735	30 102	23 604	24 417	32 814	16 272	21 595	33 808	16 868	14 321	32 241	18 915	20 111
Grèce	654 164	98 518	55 679	29 793	94 112	58 949	29 797	102 927	57 849	30 766	98 519	57 492	30 119
Israël		3 109	2 542	419	3 354	1 674	429	3 196	1 905	775	3 220	2 040	541
Italie	1 368 757	148 962	207 043	68 225	84 177	187 046	77 112	147 377	193 680	87 795	126 839	195 923	77 711
Japon	1 469		487			203			412			367	
Liban	9 551		2 013	1 600		2 001	1 600		1 958	1 565		1 991	1 588
Jamahiriya arabe libyenne	128 076	58	27 105	18 900	256	27 104	18 900	256	27 103	18 900	190	27 104	18 900
Malte	6 762	887	604	528	868	646	488	736	957	478	830	736	498
Monaco	11		3			3			2			3	
Monténégro	1 546	8	371	129	11	325	157	11	323	157	10	340	148
Maroc	78 335	856	12 765	20 482	815	12 197	26 868	1 247	11 609	29 700	973	12 190	25 683
Roumanie	2 737		214	1 398		331	1 509		366	1 660		304	1 522
Slovénie	2 528	206	233	854	273	173	642	228	204	821	236	203	772
Espagne	239 712	119	44 216	47 965	918	42 761	52 134	564	52 314	55 470	534	46 430	51 856
République arabe syrienne	9 897		2 057	1 003		2 082	995		2 487	1 190		2 209	1 063
Tunisie	283 210	1 271	52 888	36 515	1 466	63 340	47 170	1 604	58 580	49 349	1 447	58 269	44 345
Turquie	780 836	39 726	102 618	360 456	49 895	100 603	404 294	70 573	169 657	210 724	53 398	124 293	325 158
CE	2 525 745	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Total pondéré = 4 * (moyenne aquaculture) + 4 * (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.

- For Turkey, capture data pertaining to Small Pelagic species in the FAO Black Sea Division 37.4.2 are excluded from the calculation to obtain the Weighted Total. Capture production values of Small Pelagic species for Turkey considered in the calculation are: 72 499 (2003), 76 994 (2004), 60 726 (2005).

- Pour la CE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

